

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération
n° DEL211221-23

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-et-un décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie à huis clos (article 6, II de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020), sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

Etaient présents : ROCCHI André ; PAOLI Christian ; FILIPPINI Marie-Laure ; FRATICELLI Jean-Jacques ; SANTONI Marie-Josée ; GUIDICELLI Sébastien ; ANDREANI Agnulina ; SUSINI Vincent ; DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; OTTOMANI Jean-François ; COLOMBANI Victoria ; ELEGANTINI Muriel ; PIERI Pierre-Louis ; PAOLI Jules François ; FABRE-ACHILLI Nadine ; SALDANA Esteban ; FARENC Nicole ; POLINI André.

Etaient représentés : FRANCISCI Lisa par SUSINI Vincent ; PAOLI Franck par PAOLI Christian ; MICAELLI Marie-Luce par ANDREANI Agnulina ; BARBONI Toussaint par GUIDICELLI Sébastien ; ANGELI Filippu Antone par PIERI Pierre-Louis ; GAMBOTTI Marie-Pierre par SUSINI Vincent ; MURGIA Sandrine à PAOLI Christian ; VILLARD-ANGELI Dominique par FARENC Nicole ; PIREDDA Albert par SALDANA Esteban.

Secrétaire de séance : Victoria COLOMBANI

Nombre de Membres en exercice : 27

Présents : 18

Votants : 27

Vote pour : 27

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 22/12/2021

Convocation : 14/12/2021

OBJET : AUTORISATION ACCORDEE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE AU BENEFICE DE L'APAJH.

Le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre du projet de reconstruction de la structure de l'APAJH - ESAT A Stella Matutina, la commune était favorable à l'établissement d'un bail emphytéotique au bénéfice de l'APAJH, pour l'implantation des futurs bâtiments des logements de cet ESAT.

.../...

Il est proposé au Conseil municipal :

D'autoriser le maire à signer un bail emphytéotique au bénéfice de l'APAJH, d'une durée de 40 ans, pour un loyer annuel de 50 euros concernant trois parcelles communales d'une surface respective de 1898, 737 et 1200 m², dans le cadre du projet de reconstruction de la structure de l'APAJH - ESAT A Stella Matutina, pour l'implantation des futurs bâtiments des logements de cet ESAT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

D'autoriser le maire à signer un bail emphytéotique au bénéfice de l'APAJH, d'une durée de 40 ans, pour un loyer annuel de 50 euros concernant trois parcelles communales d'une surface respective de 1898, 737 et 1200 m², dans le cadre du projet de reconstruction de la structure de l'APAJH - ESAT A Stella Matutina, pour l'implantation des futurs bâtiments des logements de cet ESAT.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,


